

## SEANCE DU 22 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze le vingt deux octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie de Saint Loup Lamairé, sous la Présidence de Monsieur Pascal BIRONNEAU, Maire

Nombre de membres en exercice : 15          Présents : 11          Votants : 11

Date de la convocation : 15/10/2015

**PRESENTS** : MM. BIRONNEAU Pascal – Mmes RÉAU Micheline, FARDEAU Marielle et M. JAMET Patrick, adjoints --- Mmes Cosette ROBERT- AUBRY Lucienne - MM. CHAUVEAU Jacques – Mmes DOS SANTOS Maria- - BOUCHET Eva

**Excusés** : Mrs SENDRÉ Maxime - DEVROUTE Arnaud - Mme MILLASSEAU Corinne

**Absent** : M.OZERÉE Ludovic

**Secrétaire de séance** : M. BARREAU Ludovic

---

**Observations sur le procès verbal de la réunion du 24 septembre 2015** : le PV est adopté sans observation à l'unanimité

### **Schéma départemental de Coopération Intercommunale**

N°2015/22.10.001 reçue en Sous Préfecture le 26/10/2015

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté en Commission Départementale de Coopération Intercommunale des Deux-Sèvres (CDCI), le lundi 12 octobre 2015, prévoyant le statu quo pour la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

- Considérant que le territoire conservé n'a pas bénéficié, de la part des services préfectoraux, de la même analyse que celle qui a conduit à l'évolution de la carte intercommunale de certains territoires deux-sévriens ; l'argumentaire avancé pour la fusion des trois Communautés de communes du Sud Gâtine et des quatre Communautés de communes du Mellois aurait pu être appliqué à notre territoire (cohérence territoriale autour d'un SCoT et du PETR de Gâtine faisant suite au Pays, consolidation des territoires de projets, renforcement des solidarités financières, proposition de périmètres cohérents conformes à l'histoire, mise en place de structures suffisamment robustes pour offrir des services publics de qualité...)
- Considérant que le territoire conservé, doté de 7 003 habitants seulement (population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2015), voit son avenir compromis, faute de vision à long terme
- Considérant les contraintes budgétaires actuelles émanant de la fusion en 2014 de la Communauté de Communes de l'Airvaudais, de la Communauté de Communes du Val du Thouet, du Syndicat Auralis et du Syndicat de la Chevalerie du Thouet
- Considérant que le projet de statut quo n'a reçu le soutien d'aucun conseil municipal du territoire de la Communauté de Communes de l'Airvaudais- Val du Thouet en amont de la CDCI
- Considérant la délibération du 28 juillet 2015 de la Commune de Saint-Loup-Lamairé souhaitant son rattachement à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine
- Considérant les échanges engagés avec la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine afin de former un nouvel ensemble pertinent

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

→ de refuser le projet de périmètre proposé par le SDCI,

→ de proposer la fusion de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet et de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine.

### **Schéma départemental de Coopération Intercommunale :**

N°2015/22.10.002 reçue en Sous Préfecture le 26/10/2015

- Considérant le souhait d'offrir aux habitants du territoire de la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet un avenir serein dans un ensemble cohérent, connu et apprécié
- Considérant la force des liens qu'ont su tisser ensemble le Pays de Gâtine et la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet

- Considérant l'attractivité d'un patrimoine naturel commun (paysages bocagers sur une grande partie de l'Airvaudais et l'ensemble du Val du Thouet) et d'un environnement de qualité auxquels sont particulièrement attachés les habitants de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et de la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet
- Considérant la cohésion géographique, économique, culturelle et sociale entre la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet
- Considérant l'accompagnement et le soutien culturel effectués par le Comité d'Aménagement Rural et Urbain de la Gâtine (CARUG) depuis plusieurs dizaines d'années (équipements et manifestations) sur notre territoire de l'Airvaudais-Val du Thouet, fondateur de cette association avec six autres anciens cantons de Gâtine
- Considérant le travail effectué au bénéfice de la culture (mise en réseau des bibliothèques et médiathèques) et du patrimoine dans le cadre de sa préservation et de sa valorisation par le Pays de Gâtine
- Considérant l'ancrage auprès des habitants des trois Centres Socio-Culturels de Gâtine (CSC de l'Airvaudais et du Val du Thouet, du Val d'Egray et du Pays Ménigoutais) et leur travail en réseau pour une meilleure efficacité
- Considérant l'existence de l'école de musique des ex-cantons d'Airvault, Saint-Loup-Lamairé et Thénezay
- Considérant l'organisation touristique mise en place autour des offices de pôle dans le département des Deux-Sèvres et le rattachement de l'office de tourisme de la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet à celui de Gâtine (Tourisme en Gâtine)
- Considérant le siège de la Chevalerie du Thouet (service de la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet en matière de développement touristique en lien notamment avec le site du Cébron) situé à la Guinière d'Aubigny dans le territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine
- Considérant les zones géographiques de rattachement des lycées généraux publics des Deux-Sèvres incluant l'ensemble des Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet sur le lycée E. Pérochon de Parthenay et une partie seulement sur le lycée J. Moulin de Thouars
- Considérant l'orientation géographique des élèves du collège public Voltaire d'Airvault en fin de 3<sup>e</sup> se répartissant ainsi : sur 59 élèves orientés à la fin de l'année 2015, 26 sont allés à Parthenay (Lycée E. Pérochon), 12 à Thouars, 5 à Bressuire et 16 dans des établissements spécifiques ou éloignés
- Considérant notre implication au sein de la Gâtine en matière de services à la personne et plus particulièrement dans le domaine de la santé (Contrat local de santé du Pays de Gâtine – Projet de santé Airvault - Saint-Loup-Lamairé reconnu par l'ARS – Construction de la maison de santé de la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet située à Saint-Loup-Lamairé...)
- Considérant notre engagement au sein de la Gâtine dans le cadre de la compétence enfance-jeunesse et la construction d'une Résidence Habitat Jeunes (RHJ) à Airvault en collaboration avec l'association un Toit en Gâtine de Parthenay
- Considérant le périmètre d'intervention de l'Association Intermédiaire de Réinsertion (AIR) sur les territoires des Communautés de communes de l'Airvaudais-Val du Thouet et de Parthenay-Gâtine
- Considérant notre travail en partenariat avec le CLIC de Gâtine au bénéfice des personnes âgées et handicapées et la création - à la même échéance (1<sup>er</sup> janvier 2016) que celle de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine - d'un Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) au sein de la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet

- Considérant notre mode de collecte des ordures ménagères par un prestataire privé identique à celui de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine
  - Considérant l'organisation de la gendarmerie au sein d'un groupement de brigades Airvault, Saint-Loup-Lamairé et Thénézay, rattaché au commandement de gendarmerie de Parthenay
  - Considérant l'organisation de la trésorerie Airvault-Vallée du Thouet intervenant sur les anciens cantons d'Airvault, Saint-Loup-Lamairé et Thénézay
  - Considérant les aides apportées par l'ingénierie efficace et sans faille du Pays de Gâtine à la réalisation de projets communaux et communautaires renforçant une véritable solidarité territoriale
  - Considérant l'organisation par le Pays de Gâtine de marchés groupés (mutualisation) en faveur des Communes et Intercommunalités dans le cadre d'études comme le PAVE, les ERP et les zones humides afin d'en réduire les coûts et bénéficier des meilleurs financements (Europe, Etat, Région, Département, Agence de l'eau...)
  - Considérant l'efficacité du Pays de Gâtine à rechercher des financements européens ou autres au bénéfice des projets de développement du territoire
  - Considérant le périmètre du Pays de Gâtine comme pertinent, l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet a choisi de participer à l'élaboration et à la validation du SCoT l'intégrant
  - Considérant le rattachement de la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet à l'arrondissement de Parthenay
  - Considérant les échanges engagés entre la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet et la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine en vue d'un processus de fusion  
Après délibération et à l'unanimité. des membres présents, le Conseil municipal de Saint Loup Lamairé décide :
- de solliciter la révision du SDCI permettant la fusion des intercommunalités de l'Airvaudais-Val du Thouet et de Parthenay-Gâtine
- de déposer un amendement en ce sens auprès de la CDCI

### **Tour cycliste des Deux-Sèvres**

N°2015/22.10.003 reçue en Sous Préfecture le 26/10/2015

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Tour Cycliste des Deux-Sèvres propose une arrivée d'étape sur le territoire de la commune pour sa 16<sup>ème</sup> édition le mercredi 13 juillet 2016. Le coût global de cette prestation est de 7.500€ incluant les installations mobiles du Village Arrivée et la soirée animée du Tour.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'arrivée d'étape le 13 juillet 2016
- d'accepter le cahier des charges demandé par l'organisation
- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante

### **Achat photocopieur**

N°2015/22.10.004 reçue en Sous Préfecture le 26/10/2015

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat de maintenance du photocopieur de la mairie est arrivé à son terme compte tenu de l'âge du matériel (6 ans).

Après présentation des propositions, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'acquérir un nouveau matériel
- d'accepter la proposition de Central Copie pour la somme de 1.980€ HT reprise déduite de l'ancien matériel
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération

**Fleurissement** : les jardinières installées dans le centre bourg seront changées ; le conseil municipal a décidé la couleur de ces nouvelles installations.

### Dépôts de garantie des logements locatifs

N°2015/22.10.005 reçue en Sous Préfecture le 26/10/2015

Compte tenu de la vente des trois logements locatifs situés Allée des Chevreuils à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015, Habitat Nord Deux-Sèvres souhaite que les dépôts de garantie des locataires leur soient transférées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de transférer les dépôts de garantie des trois locataires (M et Mme Bertoux, Mme Guilbault et Mme Ozérée) à Habitat Nord Deux Sèvres et autorise monsieur le Maire à effectuer l'opération comptable.

### Sécurité routière

N°2015/22.10.006 reçue en Sous Préfecture le 26/10/2015

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les nouvelles dispositions concernant la circulation dans le centre bourg. Compte tenu de la vitesse excessive des véhicules elle sera limitée à 20 km/heure, des panneaux de signalisation seront installés aux endroits nécessaires.

Le conseil municipal approuve et prend acte de cette décision.

**Modification du règlement du lotissement la Valette** : le courrier de demande de modification n'étant pas parvenu en mairie, le conseil municipal n'a pas débattu de ce sujet.

### Virements de crédits

N°2015/22.10.007 reçue en Sous Préfecture le 26/10/2015

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, valide les virements de crédits suivants :

Section investissement	Compte	Dépenses	Recettes
Produits des cessions	024		184.000 €
Achat de terrains	2111	184.000€	
Section fonctionnement	Compte	Dépenses	Recettes
Autres personnels extérieurs	6218	5.000 €	
Remb. sur rémunération du personnel	6419		5.000€

### Eclairage public

N°2015/22.10.008 reçue en Sous Préfecture le 26/10/2015

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a plus d'éclairage public dans la venelle et sous le pont des Rivières et il présente les propositions chiffrées pour y installer des lampes détectrices de présence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise DELAIRE d'un montant de 9.070 € HT euros et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération.

### Questions diverses

- Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le SMVT va créer un itinéraire bis reliant Thouars et Parthenay par la Vallée du Thouet et que la commune sera peut être sollicitée par un éventuel partenariat.
- Monsieur le maire a présenté le schéma d'aménagement du numérique qui permettra d'ici un an un meilleur accès à Internet.
- La date de remise des prix des maisons fleuries est fixée le 21 novembre 2015
- Le téléthon aura lieu début décembre avec à Saint Loup la projection d'un film, l'organisation d'un concours de belote, une marche et une soupe à l'oignon.

Séance du 22/10/2015 : délibérations n° 22/10/2015/001 à 22/10/2015/008

Suit le tableau des signatures des membres présents à la séance

BIRONNEAU Pascal	RÉAU Micheline	FARDEAU Marielle
JAMET Patrick	SENDRE Maxime <b>Excusé</b>	BARREAU Ludovic
ROBERT Cosette	AUBRY Lucienne	CHAUVEAU Jacques
CHATRY Eric	DEVROUTE Arnaud <b>Excusé</b>	MILLASSEAU Corinne <b>Excusée</b>
OZERÉE Ludovic  Absent	DOS SANTOS Maria	BOUCHET Eva